30 OCTOBRE 2026 | Volume 34 N°3

Syndicalement vôtre

Syndicat de l'Enseignement de l'Ouest de Montréal

Un vent de changement, des attentes bien présentes

UN PEU DE LUEUR D'ESPOIR À L'HORIZON?



Par Sophie Milot, présidente

Le 5 octobre 2026, les Québécoises et les Québécois ont porté le Parti québécois (PQ) au pouvoir avec 59 sièges sur 127. Étant élu de façon minoritaire, le nouveau gouvernement devra compter sur au moins un parti d'opposition pour faire adopter ses lois et ses budgets. La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) entrevoit plusieurs éléments positifs pour l'éducation puisque ses orientations et ses intérêts convergent vers le programme politique du nouveau gouvernement.

Un autre point inédit de ce gouvernement minoritaire est que chacun des trois partis d'opposition suffit, à lui seul, à faire adopter une mesure ou un budget péquiste. Ainsi, la Fédération pourra porter ses demandes auprès de chacun d'eux, selon ses priorités et le dossier traité.

Sur le territoire du SEOM, la population n'a élu que des députés libéraux. Cela sera donc un élément important à considérer lors de nos prochaines négociations, puisque cela pourra orienter notre mobilisation en utilisant les leviers disponibles dans notre secteur.

Le PQ a avancé plusieurs priorités pour l'éducation lors de sa campagne électorale. Entre autres, il veut réintroduire le chant et l'enseignement de la musique dans les écoles, instaurer un minimum de 60 minutes d'activité

DANS CE NUMÉRO

03 LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES

05 FIN DE LA PÉRIODE DE PRÉCONSULTATION DE LA NÉGO 2028

06 DES PRIORITÉS POUR MIEUX VOUS ACCOMPAGNER

MOT DE LA PRÉSIDENCE

suite

physique par jour au primaire et au secondaire, ainsi que des tests pour mesurer l'évolution de la santé des jeunes. Les écoles privées devraient accueillir davantage d'élèves avec des difficultés d'apprentissage pour obtenir leur financement. Il s'engage aussi à investir 400 M$ sur quatre ans dans les programmes scolaires d'éducation à la saine nutrition. De plus, il souhaite réaliser une enquête sur la langue de socialisation des jeunes dans les écoles de Montréal et de Laval pour dresser un portrait clair des dynamiques linguistiques et des rapports interculturels.



Le sujet en éducation le plus abordé durant la campagne demeure sans contredit la promesse de tenir des états généraux sur l'éducation dans les 100 premiers jours du mandat. Dans le but de se préparer à agir lors de ce grand rendez-vous public, la FAE a déjà amorcé des travaux pour la création d'une plateforme de revendications professionnelles et pédagogiques qui pourront guider les personnes intervenantes dans leurs discussions et leurs demandes.

Une autre bonne nouvelle pour le syndicalisme est la décision récente du tribunal administratif du travail (TAT) au sujet du droit de grève. En effet, le vendredi 9 octobre, le TAT déclarait constitutionnellement inopérantes certaines dispositions de la loi 14, *Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out* qui visait à restreindre les droits des travailleuses et travailleurs syndiqués du Québec.

Avec l'élection d'un gouvernement minoritaire, la Fédération pourra porter ses demandes auprès de chacun des partis d'opposition, selon ses priorités et le dossier traité.

Le mois d'octobre représente l'occasion de souligner la Semaine québécoise des directions d'établissement. La consultation sur les facteurs de rétention dans la profession enseignante de la FAE a démontré que le soutien d'une direction compétente figure parmi les éléments qui contribuent le plus à l'épanouissement et au maintien du personnel dans le métier. Il nous apparait donc essentiel de mentionner le rôle primordial que jouent celles et ceux qui nous accompagnent adéquatement, nous écoutent et nous permettent d'exercer pleinement le plus beau métier du monde. Merci à celles et ceux qui, par leurs actions quotidiennes, créent des conditions favorables à notre réussite collective. Leur engagement mérite d'être reconnu et constitue un exemple à suivre. Parce qu'il n'y a pas de mauvais moment pour valoriser la profession enseignante.



LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES



Par Simon Séguin
Vice-président à vie professionnelle

Par Nathalie Bouchard
Conseillère aux relations du travail

Le ministère de l'Éducation a décidé d'ajouter le développement des compétences numériques au programme de formation de l'école québécoise. Au secteur primaire, ces contenus seront implantés de façon volontaire pour les années 2026-2027 et 2027-2028 et deviendront obligatoires en 2028-2029. Le ministère a annoncé leur implantation facultative au secteur secondaire pour l'année 2027-2028 et les obligera en 2028-2029.



Depuis les modifications apportées à l'article 461 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) en 2012, l'ajout de contenus obligatoires semble la voie privilégiée afin de répondre aux multiples besoins des jeunes pour favoriser leur bon développement vers l'âge adulte, au gré des pressions sociales. Ces ajouts successifs, sans aucune volonté d'allègement des programmes existants, ne peuvent, malgré leur pertinence, être du ressort unique du personnel enseignant.

Pour le secteur primaire, vous serez appelés à déterminer la planification annuelle des contenus que vous aborderez pendant l'année scolaire. Il appartient au CPEE d'élaborer les propositions avec la direction (article 4-2.02 3 a de l'entente locale). Le Conseil d'établissement devra ensuite approuver la planification (articles 86 et 89 de la LIP).

Compétence numérique au primaire : des objectifs pertinents, une mise en œuvre à préciser

Pour encadrer le développement de la compétence numérique au primaire, le ministère s'appuie notamment sur le rapport de la Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes, ainsi que sur le Cadre de référence de la compétence numérique. Bien que non prescriptifs, ces documents ont servi de base à un court guide de présentation et à sept fiches thématiques destinées au personnel scolaire.

Les contenus retenus visent à amener les élèves à comprendre les effets de l'usage du numérique, à prendre conscience de leur identité et de leur environnement numérique, à s'organiser, à collaborer entre eux, à communiquer à l'aide d'outils numériques ainsi qu'à utiliser adéquatement les ressources proposées. L'intelligence artificielle y est intégrée comme une composante transversale : les élèves devront en saisir les principes de base, exercer leur jugement critique et en faire un usage réfléchi et éthique.

L'intention est claire : préparer les jeunes à évoluer de façon raisonnée, sécuritaire et responsable dans un environnement numérique qui marque déjà leur parcours scolaire, leur vie personnelle et leur avenir professionnel. Bien que ces apprentissages ne seront pas évalués au bulletin, les écoles devront mettre en place des mécanismes permettant de confirmer l'assimilation des contenus présentés. Or, le ministère ne détaille pas la forme que devront prendre ces mécanismes, tout comme il ne stipule pas les conditions ni les responsabilités ou les attentes qui y sont associées. Cette ambition se heurte toutefois aux conjonctures réelles du réseau. Déjà surchargées, les équipes-

LE DÉVELOPPEMENT DE LA COMPÉTENCE NUMÉRIQUE

suite

écoles devront se concerter, répartir la matière entre les cycles et les disciplines, puis assurer une progression cohérente, sans balises précises sur le temps requis, les ressources disponibles ou les modalités de suivi. Présenter cette intégration comme un simple réinvestissement dans les cours existants minimise le travail de planification et d'appropriation demandé aux enseignantes et enseignants.

De plus, cette démarche repose sur la prémisse que les écoles disposent, en quantité suffisante, d'appareils numériques variés et fonctionnels et que le personnel enseignant possède la formation et la préparation nécessaires pour transmettre ces contenus. Pourtant, les réalités technologiques diffèrent considérablement d'un milieu à l'autre. L'accès inégal à des appareils récents, à des réseaux performants ou à un soutien technique adéquat, risque donc d'accentuer les écarts dans l'application des nouvelles obligations. Dans ce contexte, il est difficile de ne pas y voir un travail inachevé et bâclé, mais surtout un manque de volonté concrète d'offrir aux élèves du Québec un enseignement technologique de qualité.

Les compétences numériques s'avèrent essentielles pour évoluer dans le monde d'aujourd'hui. Toutefois, leur intégration dans les programmes d'études existants requiert un véritable travail de fond. Bien entendu, étant donné la lourdeur des programmes actuels, ces ajouts devront être couplés avec des retraits au moins équivalents en matière de contenus. Le travail du ministère ne peut se limiter à mentionner les programmes qui abordent déjà certains aspects de la compétence numérique. Il doit préciser les contenus concernés et leurs liens avec les nouvelles exigences, plutôt que de laisser aux équipes-écoles la responsabilité de combler ces lacunes. L'articulation des contenus numériques avec les programmes existants ne devrait certainement pas incomber à chaque équipe-école.

Le développement de la compétence numérique constitue un objectif incontournable, mais il ne peut se traduire par une accumulation de contenus imposés à des équipes-écoles déjà surchargées. Depuis plus de 12 ans, le SEOM et la Fédération dénoncent cette façon de faire : ajouter des tâches sans revoir ni alléger les programmes actuels compromet autant la qualité de l'enseignement que les conditions dans lesquelles le personnel doit exercer son travail.

Pour que cette démarche fonctionne, le MEQ doit assumer pleinement ses responsabilités : définir clairement les contenus et leur progression, les intégrer aux programmes d'études et prévoir des retraits de contenus au moins équivalents aux nouveaux apprentissages obligatoires. La mise en œuvre doit aussi reposer sur un financement additionnel et protégé, du matériel fonctionnel, un soutien technique adéquat ainsi que du temps reconnu pour la formation et la concertation, sans réduire les services aux élèves ni l'aide au personnel enseignant.

Le message au MEQ, aux centres de services scolaires et aux directions d'établissements est donc sans équivoque : toute nouvelle exigence doit s'accompagner de ressources, de temps et de financement pour sa réalisation. Préparer les élèves aux réalités numériques nécessite des choix pédagogiques cohérents, des ressources à la hauteur des besoins et un véritable respect de l'expertise enseignante, pas une charge supplémentaire.

Considérant que l'enseignement des contenus obligatoires fait partie de l'ensemble des services éducatifs, cette tâche n'appartient pas exclusivement aux enseignantes et enseignants. Nous encourageons ainsi toutes les équipes enseignantes à exiger en CPEE que l'enseignement des contenus obligatoires au développement de la compétence numérique soit effectué par des personnes qualifiées autres que le personnel enseignant. La direction peut refuser, mais comme il s'agit d'un objet où l'élaboration de la proposition se fait avec la direction, elle ne peut simplement rejeter votre demande. Nous vous invitons à communiquer avec le SEOM si vous vivez une situation problématique.



Fin de la période de préconsultation en vue de la négo 2028

ET MAINTENANT?

Par Dominique Prenoveau
Vice-présidente à vie syndicale

La période de préconsultation en vue de la négo nationale de 2028 est maintenant terminée. Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les enseignantes et tous les enseignants qui ont pris le temps de participer à l'exercice. En partageant vos priorités, vos préoccupations et votre expérience du terrain, vous contribuez directement à orienter les travaux qui mèneront à l'élaboration du nouveau cahier de demandes.

Cette démarche constitue la première étape d'un processus qui se poursuivra au cours des prochains mois. Les réponses recueillies feront maintenant l'objet d'une analyse afin de dégager les enjeux qui préoccupent le plus le personnel enseignant et de mieux cibler les consultations à venir.

Parallèlement, le SEOM mettra sur pied plusieurs groupes de consultation qui réuniront des enseignantes et des enseignants des différents secteurs d'enseignement. Ces rencontres permettront d'approfondir certaines réalités particulières, de faire ressortir des enjeux propres à des milieux parfois moins représentés dans nos instances et d'enrichir les réflexions entourant la préparation du cahier de demandes.

Les constats issus de la préconsultation et des groupes de consultation alimenteront ensuite les travaux du Conseil fédératif de négociation. C'est à ce moment que les priorités exprimées par les membres commenceront à prendre la forme de propositions qui pourront être portées dans le cadre de la négociation nationale de 2028.

La consultation officielle se tiendra au retour des vacances des Fêtes. L'ensemble des membres sera alors invité à se prononcer sur les différentes conditions de travail qui pourraient faire partie des demandes de négociation. Cette étape sera cruciale pour confirmer les priorités collectives et s'assurer qu'elles reflètent le plus fidèlement possible la réalité du personnel enseignant.



D'ici là, demeurez à l'affut des prochaines communications du SEOM. Si le fonctionnement du syndicat, le processus de négociation ou le rôle des diverses instances syndicales vous sont moins familiers, la formation Syndicalisme enseignant représente un excellent point de départ. Vous pouvez également découvrir les capsules offertes sur le Campus FAE, lesquelles approfondissent plusieurs sujets touchant la vie syndicale à votre rythme.

La négociation de 2028 peut sembler encore loin, mais sa préparation est déjà bien amorcée. Grâce à votre participation et à votre engagement, nous poursuivons collectivement la construction de revendications qui reflètent les réalités du personnel enseignant. Les prochains mois seront déterminants : continuez de suivre les travaux et de faire entendre votre voix.



DES PRIORITÉS POUR MIEUX VOUS ACCOMPAGNER



Par Carine Sabourin
Directrice générale

Par Sophie Milot
Présidente

Au SEOM, nous œuvrons chaque jour à vous fournir des services, des outils et un accompagnement qui répondent à vos besoins. Les priorités organisationnelles 2026-2027 guideront nos actions au cours de la prochaine année afin de poursuivre cette évolution.

Nous actualiserons et approfondirons d'abord l'expérience membre en facilitant l'accès à l'information, en clarifiant les services offerts et en développant des outils adaptés à vos besoins réels.

Nous continuerons également la modernisation de nos communications pour vous proposer des contenus plus simples, plus pertinents et plus accessibles. Nous poursuivons l'objectif de mieux vous renseigner, de vous consulter et de vous mobiliser autour de votre mission, notamment grâce à une campagne de prévention et de dénonciation de la violence dans vos milieux de travail.

Le développement des expertises de notre équipe demeurera aussi une priorité. En consolidant nos compétences, nos pratiques de collaboration et notre utilisation des outils numériques, nous souhaitons instaurer un accompagnement toujours plus efficace et cohérent.

Enfin, nous améliorerons davantage nos stratégies et nos outils organisationnels afin d'assurer un SEOM moderne et agile pour relever avec succès les défis à venir. Chacune de ces priorités témoigne de notre ambition commune : faire grandir notre organisation pour mieux vous informer, vous soutenir, vous représenter et vous mobiliser. Nous pouvons être fières et fiers de la force de notre syndicat, une force qui se renouvèle, avance et grandit avec ses membres.

DES NOUVELLES DE L'ÉQUIPE DU SEOM

Le Conseil d'administration est heureux d'annoncer deux bonnes nouvelles pour la permanence du SEOM.



À la suite de la réussite de sa période d'essai, Carine Sabourin est confirmée dans ses fonctions de directrice générale. Cette étape importante témoigne de la confiance accordée à son leadeurship, à son initiative et à son engagement de plusieurs années envers notre organisation.



Par ailleurs, Maryse Meunier rejoint officiellement l'équipe à titre de conseillère aux relations du travail, après avoir occupé ce poste temporairement.

Ces nominations contribuent à la stabilité et à la continuité de notre équipe, au bénéfice des membres que nous accompagnons au quotidien. Le Conseil d'administration leur souhaite beaucoup de succès dans la poursuite de leurs fonctions.

APRFAE

ASSOCIATION DE PERSONNES RETRAITÉES DE LA FAE

Votre carrière se termine ?

Joignez-vous à nous !

Adhérer à l'APRFAE, c'est profiter :

- d'une vie associative dynamique
- de sessions de formation instructives
- d'activités sociales qui brisent l'isolement
- d'un régime d'assurance collective

Pour en savoir plus

Courriel : retraites@aprfae.ca
Téléphone : 514-666-6969 et 1 877 312-1727
8550, boulevard Pie-IX, bureau 100, Montréal (Québec), H1Z 4G2



RETOUR SUR LA SEMAINE POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE

Par Dominique Prenoveau
Vice-présidente à vie syndicale

Le SEOM a eu le plaisir de vous accueillir au Bocci le jeudi 1er octobre à l'occasion du Salon de la Semaine pour l'école publique (SPEP). Plus de 75 enseignantes et enseignants ont répondu à l'invitation pour participer à cette soirée qui célèbre notre engagement envers l'école publique!

La formule d'un cocktail dinatoire a favorisé les échanges entre collègues, tout en donnant la chance de découvrir les kiosques d'information présents. Les participantes et participants ont pu discuter avec les représentants de la FAE, de l'APRFAE, du SEOM, de Beneva, des organismes Debout pour l'école et La santé mentale ça se cultive, en plus d'en apprendre davantage sur les formations syndicales et les ressources que le SEOM offre.



Tirage de livres, rafraichissements, bouchées, occasions de réseautage, retrouvailles entre collègues et distribution de sacs aux couleurs du SEOM ont rendu cet évènement un moment convivial et rassembleur.



Lancement médiatique de la Semaine pour l'école publique le lundi 28 septembre 2026

Nous remercions toutes les enseignantes et tous les enseignants qui se sont joints à nous pour cette belle soirée. Un grand merci également à nos partenaires, à nos exposants ainsi qu'à toutes les personnes qui ont contribué au succès de cet évènement.

Enfin, félicitations à l'École Philippe-Morin, gagnante du concours Simon dans ma classe, qui accueillera Simon pour une visite toute spéciale! Merci de votre participation et de votre engagement. Parce que notre école, on l'aime publique!

Rédaction : Nathalie Bouchard, Sarah Brabant, Sophie Milot, Dominique Prenoveau, Carine Sabourin et Simon Séguin
Édition : Sarah Brabant | Révision linguistique et mise en page : Julie Denis
Le Syndicalement vôtre est une publication numérique diffusée par courriel aux membres du SEOM.
La reproduction et la rediffusion du Syndicalement vôtre sont encouragées avec la mention de la source.
Une production du Service des communications du SEOM | 30 octobre 2026

Syndicat de l'Enseignement de l'Ouest de Montréal
4792, boulevard Saint-Charles
Pierrefonds (Québec) H9H 3C9
Tél. : 514 637-3548
www.seom.qc.ca | webinfo@seom.qc.ca

Syndicat de l'Enseignement de l'Ouest de Montréal